



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017

Date
de la convocation
05/04/2017

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
20

Absents
09

(Dont
procuration)
02

09

Vote à
l'unanimité

Pour : **22**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

27 AVR. 2017

La Publication
et/ou la notification
du :

03 MAI 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 11 avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 05 avril 2017.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick.....(20)

REPRÉSENTÉS : Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à Mme DEGLAS Louisiane) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe)...(2)

ABSENTS : M. JERSIER Claude – M. LAROCHELLE Louis – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(7)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2016
DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL
CHARGE DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif du service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux pour l'exercice 2016 s'est soldé par un excédent de Fonctionnement de **150 236.26 euros**, et aussi un excédent de **6 478.60 euros** à la Section d'Investissement.

En application des dispositions comptables, ce résultat de Fonctionnement précité peut être affecté pour tout ou partie à la Section d'Investissement (compte 1068).

Le Maire propose d'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement à la Section d'Investissement au compte suivant :

- Au compte 1068 « Autres Réserves » :120 000.00 euros.
- Et de reprendre les résultats des deux sections de la manière suivante :
- Au compte 002 « Excédent de Fonctionnement reporté » :30 263.26 euros.
 - Au compte 001 « Solde d'exécution reporté » :6 478.60 euros.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 1 ;

.../...

Préfecture de la Région Guadeloupe
27 AVR. 2017
Service Courrier



.../...

- Vu les résultats comptables dégagés au Compte Administratif pour l'exercice 2016 ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'AFFECTER les résultats du Compte Administratif pour l'exercice 2016 du Service Public communal chargé de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières, comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*